



PORTS DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE ET TATIHOU

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE
DU 1er juin 2017
(14h30-17h30)

Date rédaction	07/2017	Lieu	Port St VAAST	Version	V1
Rédacteur	CD 50 SMEPA	Date réunion	01/06/2017		
Prénom et nom		Organisme		Pr	Ex
Membres du conseil portuaire					
M. Jean Morin	Président			x	
Représentants du concessionnaire					
M. Jean Lepetit	Titulaire				x
M. Jacques Coquelin	Titulaire				x
Mme Frédérique Boury	Suppléante				x
M. Serge Laidet	Suppléant				x
Représentants du conseil municipal de Saint-Vaast-la-Hougue					
M. Gilles Auger	Titulaire			x	
Mme Fabienne Barbey	Suppléante				x
Représentants personnel du concessionnaire					
Mme Françoise Noël	Titulaire			x	
M. Florent Duloir	Suppléant			x	
Représentants personnel gestion des ports					
M. Thierry Leteissier	Titulaire			x	
M. Yves Ruaux	Suppléant				x
Représentant de l'activité pêche					
M. Mickaël Hubert	Titulaire			x	
M. Romain Laneele	Titulaire				
M. Francis Laneele	Titulaire			x	
M. Didier Doucet	Suppléant				
M. Sébastien Ruel	Suppléant				
1 Poste vacant pour la pêche					
Représentants de l'activité plaisance					
M. Georges Courtay	Titulaire			x	
M. Lucien Poirot	Titulaire			x	
M. Philippe Lemoult	Titulaire			x	
M. Jean Riby	Titulaire			x	
M. Guillaume Villeneuve	Titulaire			x	
M. François Taille	Suppléant				x
M. Arnaud Renard Dewynter	Suppléant				x
M. Jean-Yves Menguy	Suppléant				x
M. Claude Santerre	Suppléant				x
M. Rémy Noël	Suppléant				x
Représentants de l'activité commerce					
M. Pascal Amiard	Titulaire				x
M. Yves Picot	Suppléant			x	
Autres participants					
M. Marc Delahaye	CCI-ON				
M. Philippe Charpentier	Direction de la mer, des ports et des transports			x	

Le conseil portuaire des ports de Saint-Vaast-la-Hougue et de Tatihou s'est réuni le 1^{er} juin 2017 au bureau du port de Saint-Vaast-la-Hougue sous la présidence de **M. Morin**, représentant le président du conseil départemental.

M. Morin souhaite la bienvenue aux membres du conseil portuaire puis ouvre la séance et invite **M. Charpentier** à procéder à l'appel des membres. Constatant que le quorum est atteint, **M. Morin** aborde le premier point à l'ordre du jour de la réunion et invite **M. Leteissier** à les présenter.

I - Approbation du compte-rendu du conseil portuaire du 20 octobre 2016

M. Morin demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

M. Poirot souhaite que soit précisé dans le compte-rendu que l'article 7 (priorité des navires naviguant en sortie de pontons) dans le règlement d'exploitation du port de Saint-Vaast-la-Hougue n'a pas été voté en l'état. Il demande que la présentation power-point soit annexée au présent compte rendu.

M. Morin valide cette demande.

M. Poirot préalablement au début du conseil portuaire fait lecture de différentes remarques (Cf. document annexé au présent compte-rendu).

M. Morin souhaite faire une mise au point ferme face à ces propos et questionnements réitérés. Il s'interroge fortement sur l'objectif de ces attaques et insinuations répétés sur la gestion et la structure de la SPL. Il souligne que le rôle des membres d'un conseil portuaire est de construire un projet commun et non de se combattre.

M. Poirot, en tant que représentant des usagers, souhaite simplement être entendu et regrette de faire le constat d'une gestion qu'il estime non réglementaire, en particulier sur les budgets et sur l'absence d'implication de la SPL dans les suggestions des usagers.

M. Morin rappelle le changement des pontons et les réunions techniques préalables pour anticiper et préparer au mieux le déroulement du conseil portuaire. Il souligne la volonté des agents de répondre aux attentes des usagers.

Après plusieurs échanges et avis divers, **M. Morin** souhaite à revenir à l'ordre du jour.

II – Rapport d'activité du port 2016 :

M. Leteissier présente le rapport d'activité 2016.

M. Morin demande s'il y a des questions.

Aucune observation n'étant formulée, **M. Leteissier** présente le point suivant.

III – Compte de résultat 2016 global Saint Vaast la Hougue et Portbail :

M. Leteissier présente le compte de résultat global 2016 pour la SPL (Cf. présentation).

M. Courtay demande des précisions sur le reste à payer dont le montant lui paraît élevé.

Mme Noël répond qu'il s'agit de factures en attente, liées aux travaux des pontons sur Portbail et qui font faire l'objet de prochains règlements. Elle explique que dans le montant des charges de fonctionnement le désenvasement du port de Portbail est inclus.

M. Courtay demande des précisions sur la ligne concernant les transferts de charges entre Saint-Vaast-la-Hougue et Portbail.

Mme Noël explique que les reprises sont réparties une fois les travaux réalisés et les provisions reconstituées. Elle précise que le transfert de charge est une reprise de provision de l'année précédente.

M. Leteissier indique le résultat positif pour St Vaast de + 105 605 €.

M. Poirot fait observer que malgré cet excédent pour Saint Vaast la Hougue, celui global de la SPL n'est que de 22 682 €. **M. Courtay** constate le déficit important de - 82 923 pour Portbail.

M. Morin précise que ce déficit s'explique par les travaux importants engagés sur Portbail avec une répartition des excédents sur l'ensemble des ports composant la SPL. Il précise que le département a accompagné financièrement la SPL dans les travaux de désensablement afin de compenser les provisions qui n'avaient pas été constituées par le précédent concessionnaire.

M. Poirot souligne qu'il devrait y avoir une compatibilité séparée entre les ports de Portbail et de Saint-Vaast-la-Hougue. Les usagers d'un port ne peuvent pas être contraints de contribuer au financement d'un autre. Il demande pourquoi le dragage n'a pas été provisionné dès maintenant.

Mme Noël répond qu'il s'agit d'une société anonyme qui doit gérer son budget général en fonction des besoins de chacun. Pour le dragage et les gros travaux, la provision constituée au 31 décembre 2016 est de 360 K €.

M. Courtay demande comment sont versés les droits de port.

Mme Noël explique la répartition et le prélèvement de 1% correspondant à la part des douanes.

M. Courtay note l'augmentation des frais de représentation et de déplacements.

Mme Noël répond que cela vient de la participation à l'organisation du tour des ports de la Manche (location du chapiteau) et de la représentation de la S.P.L sur différents salons en Europe à savoir : Amsterdam, Düsseldorf, Southampton et le salon nautique de Paris. Une mutualisation avec d'autres ports de la Manche permet d'optimiser les dépenses.

M. Poirot demande des précisions sur les dépenses du poste personnel détaché.

Mme Noël précise qu'il s'agit de la mise à disposition, pour 6 mois, d'un agent du département pour l'élaboration du "plan Nautisme". Le Département reverse l'intégralité des charges liées à cette mission à la SPL.

M. Morin précise que depuis la réforme territoriale le département souhaite qu'une dynamique se crée avec un objectif de gouvernance mutualisée qui permette d'investir et de favoriser le développement économique, touristique, social et culturel des ports de plaisance, au service des communes partenaires.

Depuis 2012 la SPL d'exploitation portuaire de la Manche, constituée avec les collectivités concernées, gère le port de Saint-Vaast-la-Hougue. En 2013, le port de Portbail, a intégré la SPL. Maintenant l'intégration du port de Barneville-Carteret est en cours d'analyse afin de préparer les travaux d'aménagements et de développement prévus en 2019. Par ailleurs, la concession du port de Barfleur, arrivant à échéance le 31 décembre 2017, l'analyse de son intégration est également en cours.

Des réunions de travail vont être programmées dès septembre 2017.

IV – Compte de résultat 2016 de Saint Vaast La Hougue :

M. Leteissier présente le résultat net de l'exercice qui s'élève à 105 605 €.

M. Poirot fait remarquer que ce résultat positif va compenser l'exercice négatif de Portbail.

M. Morin demande l'avis du conseil portuaire sur le budget prévisionnel.

Il est adopté avec 2 votes contre, 3 abstentions.

V - Point sur les travaux :

Mme Noël présente les travaux dans le périmètre de la SPL :

Réalisés en 2016 et en début 2017 :

Réfection des joints du quai Tourville	58 000 € H.T
Travaux cale James Philippe	14 500 € H.T
Travaux digue	21 000 € H.T
Changement des pontons F et K	333 336 € H.T

Prévus en 2017 :

Poursuite du changement des pontons G, H, I et J, à partir d'octobre	651 475 € H.T
Réfection peinture des pieux 132 000€ HT sur 2 ans	66 000 € H.T
Travaux d'entretien des ouvrages (quais, jetées...)	50 000 € H.T

M. Charpentier présente les travaux à effectuer sur la grande jetée (affouillement en pied et rejointoiement partiel) et partie haute du parement du brise lame du bassin.

M Charpentier et Mme Noël expliquent, en ce qui concerne les travaux pour le maintien des profondeurs, que l'élaboration du dossier d'autorisation est toujours en cours, pour répondre aux remarques formulées par l'ARS (Agence régionale de santé). Si le dossier est validé par les services de l'État cet été, l'enquête publique pourrait se dérouler à partir de septembre 2017 ce qui permettrait de lancer la consultation des entreprises en fin d'année 2017. La date des travaux sera conditionnée par celle indiquée dans l'autorisation préfectorale.

M. Courtay fait part du ressenti des plaisanciers sur la lenteur du dossier.

M. Laneelle demande que soit effectué plus souvent le nettoyage des anodes des portes.

M. Riby expose la problématique rencontrée sur le nouveau ponton F avec des bornes électriques, placées d'un seul côté, qui engendrent la présence de câbles électriques, traversant le platelage, dans lesquels les usagers peuvent se prendre les pieds et chuter. Il signale un problème de panne d'éclairage sur le port.

M. Duloir va examiner une nouvelle répartition des bornes et des passages de câbles sous le platelage. L'interruption d'éclairage est survenue deux fois : une en raison d'un orage et l'autre à cause d'une panne sur le transformateur EDF qui dessert l'ensemble du port.

M. Leteissier fait un point sur les procédures concernant les navires "le Cartouche et le Burano".

VI - Point 2016 sur l'actualisation, la réception et le traitement des déchets

M. Leteissier présente le plan de réception et traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires du port de Saint-Vaast-la-Hougue qui a été actualisé par arrêté n° 2016-322 du président du conseil départemental de la Manche en date du 30 septembre 2016.

L'année 2016 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

Types		Catégories		2015		2016	
Déchets d'exploitation				Quantités et montants		Quantités et montants	
Déchets ménagers et assimilés	Déchets de cuisine	113 t		23 983 € (intégrés à la taxe foncière)	101 t		
	Déchets de tissus animaux (pêche)						
Verres	Verres ordinaires	8 t			8 t		
Fûts et emballages	Cartons d'emballage	2,3 t			3,1 t		14 067 € (intégrés à la taxe foncière)
	Emballages plastiques						
	Cagettes en polystyrène						
	Papiers d'emballage						
Métaux (hors fûts et contenants)	Dragues	3,46 t		273,40 € (recette)	15,74 t		924,90 € (recette)
	Chaînes						
	Câbles						
Plastiques (hors emballage)	Films en plastique	12,9 t		gratuit	13,7 t		Gratuit (payant depuis fin 2016)
	Filets de pêche						
	Bacs "halle à marée"						
Pneus	Pneus usagés	/		/	/		/
Palettes et cagettes en bois	Palettes en bois	0 m ³		gratuit	0 m ³		gratuit
Déchets souillés par des substances dangereuses	Ustensiles souillés par un produit dangereux	450 kg		1523,41 €TTC	487 kg		1776,57 €TTC
	Chiffons en tissus souillés par des produits dangereux						
	Filtres à huile vides						

	Filtres gasoil essence				
	Pinceaux				
	Bois de coque de navire				
Emballages et déchets d'emballages de substances dangereuses	Bidon d'huiles vides	620 kg		724 kg	
	Contenants de peinture				
	Contenants de produits nettoyants				
	Contenants de produits dégraissants				
	Contenants de produits lubrification				
Piles et accumulateurs	Piles usagées	0 kg	gratuit	0 kg	gratuit
	Batteries	0 kg	gratuit	0 kg	gratuit
Huiles et combustibles liquides usagés	Huile de vidange	7 700 L	gratuit	7 000 L	200,40 € TTC
	Déchets hydrocarbures (curage cuve gasoil/essence)	-	-	1,48 t	3763,77€TTC (non payé actuellement)

M. Leteissier demande s'il y a des questions.

M. Laneelle explique que de plus en plus de personnes utilisent les poubelles du port.

M. Duloir répond que le nettoyage et l'entretien de ces poubelles sont chronophages mais qu'il a observé une amélioration côté port de plaisance. La gestion des containers réservés aux pêcheurs (côté ville) reste par contre très compliquée du fait de leur utilisation par les riverains et les commerçants.

VII - Questions diverses

M. Morin demande s'il y a des questions.

M. Poirot demande si un chapiteau va être installé, sur les terre-pleins portuaires, lors du prochain festival des traversées de Tatihou. Il s'interroge sur les volumes de consommation des fluides pendant les diverses festivités et demande que les dépenses afférentes ne soient pas à la charge des usagers portuaires.

Mme Noël répond qu'un chapiteau va être implanté ainsi que le "village des palettes" (qui était, en 2016, sur la voirie de la commune) du 8 au 28 août 2017, sur les terre-pleins portuaires.

Les usagers estiment que ces occupations temporaires sont une gêne pour les activités et la vie sur le port.

M. Morin indique que les usagers peuvent solliciter le Département pour qu'une compensation soit examinée.

M. Riby et **M. Courtay** demandent si la perte de recettes de l'AOT liées à la fermeture de la Marina, depuis 6 mois (réouvert depuis le 1 avril 2017), aura une répercussion sur les tarifs du port.

Mme Noël répond que la redevance est la même que précédemment. Elle indique que les repas des bénévoles (environ 1 000) qui œuvrent pour les traversées de Tatihou vont être confectionnés par "la Marina".

Une escale du défi des ports de pêche à Saint Vaast la Hougue aura lieu en 2019.

M. Riby demande ce qu'il en est des tarifs pratiqués pour l'usage de l'élévateur.

Mme Noël répond qu'après vérification, les tarifs sont en adéquation avec ceux publiés.

Elle informe que les prix de vente des carburants distribués par le port sont calculés au plus juste dans le but d'inciter les plaisanciers à s'approvisionner au port et à limiter ainsi l'utilisation de bidons qui constituent des risques de pollution dans le port.

M. Courtay invite le port à communiquer sur ce point.

M. Poirot demande la mise en place de panneaux d'information, dédiés à chaque association, à l'extérieur du bureau du port.

M. Morin indique que la question sera soumise à la validation du prochain C.A. de la S.P.L.

M. Hubert demande qu'une caméra soit implantée au bout du quai Jules Pinteaux.

M. Poirot demande que pour le prochain conseil portuaire, les délais de transmission de documents soient respectés.

M. Charpentier précise que l'objectif, pour tous les conseils portuaire, est toujours de respecter, a minima, ce que prévoit le code des transports et de fournir tous les documents réglementaires pour que les usagers puissent préparer la réunion. Il regrette le climat dans lequel s'est déroulé ce conseil portuaire et souhaite que les prochaines réunions se déroulent sereinement et soient un lieu d'échange et non d'affrontement.

M. Morin souligne également la volonté de transparence et de dialogue qui prévalait jusqu'alors.

POINTS SUR LE PORT DE TATIHOU

M. Leteissier présente :

Travaux réalisés par l'équipe d'entretien de l'agence portuaire :

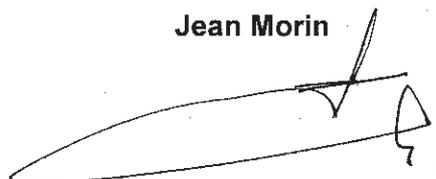
- nettoyage mensuel de la cale de mise à l'eau ;
- peinture de la rambarde ;
- reprise d'une défense d'accostage.

Aucune autre question n'étant formulée, **M. Morin** remercie les participants et lève la séance.

Saint-Lô, le

Le président du conseil portuaire,

Jean Morin



AUPPSV
M. Lucien POIROT

Introduction au Conseil Portuaire du 1^{er} juin 2017

Je voudrais faire une petite mise au point sur la réglementation de la gestion d'un port par une Collectivité et sur le fonctionnement du Conseil Portuaire.

Collectivité et SPL

L'article L2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des procès verbaux, des budgets, des comptes et des arrêtés d'une commune.

Les décisions prises par le gestionnaire d'un port au titre d'une délégation de service public concédée par une collectivité territoriale figurent au nombre des documents administratifs communicables.

Le Livre III du Code des relations entre le public et l'administration reconnaît à toute personne le droit d'obtenir communication des documents détenus dans le cadre de sa mission de service public par une administration, quelque soit leur forme ou leur support.

Ce droit s'exerce à l'égard de toutes les personnes publiques (l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics) ainsi qu'à l'égard des organismes privés chargés d'une mission de service public.

Ainsi, les dispositions de la loi s'appliquent elles à toute structure en charge d'un service public que ce soit en régie ou par délégation et quelle que soit sa personnalité juridique.

Dans notre cas la gestion du port a été confiée à une Société Publique Locale (SPL) avec un contrat, qui s'appelle « La DSP », signé entre elle même et le Conseil Départemental.

Selon l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 Janvier 2016 relative aux contrats de concession, le délégataire produit chaque année avant le 1^{er} Juin à l'autorité délégante un rapport comportant les comptes et une analyse de la qualité de service. C'est également l'article 53 de la DSP.

Il est donc demandé que ce rapport soit communiqué aux membres du Conseil Portuaire, document devant être obligatoirement communiqué à toute demande comme nous venons de le voir précédemment.

Conseil Portuaire

En ce qui concerne le Conseil Portuaire, cette structure administrative instituée dans chaque port est compétente pour émettre un avis sur les affaires du port qui intéressent les personnes morales et physiques concernées par son administration et notamment les usagers (extraits de l'article R5314-21 du code des transports)

Selon l'article R5314-22 du code des transports le Conseil Portuaire est obligatoirement consulté sur les objets suivants :

- budget prévisionnel du port
- tarifs et conditions d'usage des outillages, les droits de port
- les avenants aux concessions et concessions nouvelles
- les projets d'opérations de travaux
- les sous traités d'exploitation
- le règlement particulier de police

Le conseil portuaire examine donc la situation du port et son évolution sur les plans économique financier, social, technique et administratif.

De plus, bien que ce ne soit qu'un avis, toute délibération de la collectivité, en l'occurrence le Conseil d'Administration de la SPL, serait entachée d'irrégularité si le Conseil Portuaire n'avait pas été consulté préalablement

Budget d'un port

Les règles qui régissent le budget d'un port découlent de son appartenance à la catégorie des services publics à caractère industriel et commercial.

La SPL appartenant à cette catégorie, et comme pour une commune qui possède plusieurs ports, il doit y avoir un budget et une comptabilité séparés par port. Les usagers d'un port ne peuvent être forcés de contribuer au financement d'autres ports de plaisance.

L'article L2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que ces budgets soient équilibrés en recettes et en dépenses pour chaque port.

Au terme des articles R 5314-9 et 10 du Code des Transports la décision de modification des tarifs et conditions d'usages des outillages doit être précédée, par la consultation du Conseil Portuaire et d'un affichage pendant 15 jours (affichage devant se faire dans les endroits du port principalement fréquentés par les usagers)

Conclusion

Je terminerai cette introduction par deux réflexions :

Gandhi disait qu'un combat se mène en 4 étapes, la première on vous ignore, la seconde on vous méprise, la troisième on vous combat, la quatrième vous gagnez. Il faut s'armer de patience et de persévérance

Philippe BILGER, avocat général auprès de la Cour d'Appel de Paris terminait un article intitulé « les citoyens se mêlent de ce qui les regarde » par la phrase suivante « de plus en plus, les citoyens, sur tous les plans, dans tous les domaines, devront se mêler de ce qui les regarde. La République n'ira pas plus mal »

Et ceci pour répondre à certaines personnes qui, lors du Conseil Municipal du 23 Novembre écrivaient « que l'Association des Usagers regroupait des personnes, dont certaines ne sont pas de St Vaast et qui pensent que c'est à la commune, et par conséquent aux contribuables Saint Vaastais de financer les loisirs des plaisanciers, usagers du port. Mr le Maire fera remonter ces incompréhensions lors d'une prochaine réunion et fera préciser les compétences de chacun en la matière »

Les plaisanciers sont donc bien à l'endroit qu'il faut !

Ordre du jour

En gardant en mémoire ce qui vient d'être énoncé nous allons pouvoir aborder l'ordre du jour de ce Conseil Portuaire. Je garde à la disposition de Mr Charpentier ce magnifique recueil réalisé par l'UNAN dont je viens de tirer les éléments principaux pour cette intervention

Il est donc bien entendu qu'il y aura réponse à toutes interventions qui vont avoir lieu ainsi qu'à leur inscription sur le compte rendu

PORT DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE



Conseil portuaire du jeudi 1^{er} juin 2017

Approbation du compte rendu de la dernière réunion



PORT DE SAINT VAAST LA HOUGUE

DOMAINE ECONOMIQUE

Le port de Saint Vaast la Hougue est consacré à la pêche à la plaisance et au commerce.

Navires de pêche

39 navires ont été recensés en 2016.

Plaisance

Contrats location à l'année : **653 navires**

LOCATIONS	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2015/2016 %
A l'année	664	662	651	653	653	
Au mois	72	64	87	110	88	- 20 %
A la journée	5 917	5 597	6 191	5 596	5 310	- 5 %

LA MANCHE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

PORT DE SAINT VAAST LA HOUGUE

La fréquentation de passage (nuitées) par nationalité est la suivante :

NATIONALITE	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2015/2016 %
Française	3500	3061	3233	3153	3019	- 4%
Anglaise	1498	1534	1652	1524	1535	- 1%
Belge	250	319	352	311	224	- 28%
Hollandaise	480	525	697	453	419	- 7%
Allemande	143	100	109	104	72	- 30%
Autres	46	58	66	51	41	- 20%
TOTAL: Navires nuitées	5 917	5 597	6 191	5 596	5 310	- 5%

Commerce

Passagers transportés	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2015/2016 %
- à l'année	60 107	61 562	59 018	61 748	45 879	- 26%

COMPTE DE RESULTAT 2016 de la SPL (Saint Vaast la Hougue et Portbail)



Conseil portuaire des ports
de Saint-Vaast-la-Hougue et Tatihou



ACTIVITÉ GLOBALE

	2016	2015	Évolution
Chiffre d'affaires global	1 865 210 €	1 930 677 €	-3,4%
Ventes + Prod. de l'exercice	1 865 210 €	1 937 232 €	-3,7%
Achats consommés	750 396 €	843 641 €	-11,1%
Marge globale	1 114 814 €	1 093 591 €	+1,9%
Taux de marge globale	59,77%	56,45%	+3,3

ACTIVITÉ DE PRESTATIONS

	2016	2015	Évolution
PORT DE SAINT-VAAST	850 611 €	869 283 €	-2,1%
PORT DE PORTBAIL	164 646 €	119 073 €	+38,3%

CHARGES DE FONCTIONNEMENT



CHARGES EXTERNES (DÉTAIL)

	2016	2015	Évolution	
Fournitures consommables	78 523 €	85 643 €	-7 120 €	-8,3%
Sous-traitance	1 807 €	1 953 €	-146 €	-7,5%
Locations, Charges locatives	12 050 €	10 052 €	+1 998 €	+19,9%
Entretien, Réparations	618 749 €	72 101 €	+546 648 €	
Primes d'assurance	21 415 €	20 394 €	+1 021 €	+5%
Etudes, recherches	3 540 €	0 €	+3 540 €	
Personnel extérieur	11 189 €	0 €	+11 189 €	
Intermédiaires et honoraires	21 310 €	20 561 €	+749 €	+3,6%
Publicité	6 119 €	3 397 €	+2 722 €	+80,1%
Transports	172 €	27 €	+145 €	
Déplacements, Réception	13 265 €	5 360 €	+7 905 €	+147,5%
Frais postaux, Télécom.	9 709 €	8 607 €	+1 102 €	+12,8%
Frais bancaires	7 091 €	3 167 €	+3 924 €	+123,9%
Autres services extérieurs	7 939 €	8 427 €	-488 €	-5,8%
TOTAL	812 878 €	239 689 €	+573 189 €	+239,1%

IMPÔTS ET TAXES



Observation particulière :
 > Baisse importante des taxes foncières du port de Saint-Vaast

CHARGES DE PERSONNEL



SYNTHÈSE DES CHARGES DE PERSONNEL

	2016	2015	Évolution
Salaires bruts	280 359 €	275 193 €	+1,9%
Charges sociales	103 549 €	104 923 €	-1,3%
Taux de charges sociales	36,93%	38,13%	-1,2
Autres charges du personnel	2 104 €	1 761 €	+19,5%
Intérimaires	11 189 €	0 €	

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS



Investissements réalisés en 2016 :

- pontons de Portbail = 650 216 € amortis sur 20 ans
- matériel et divers = 36 302 € amortis sur 5, 10 ou 15 ans
- pontons de Saint-Vaast (en-cours) = 217 720 € (non encore amortis)

- > Dotation amortissements Saint-Vaast = 102 433 € dont 79 180 € sur biens en DSP amortissables.
- > Dotation amortissements Portbail = 27 861 € dont 7 800 € sur biens en DSP amortissables.

DOTATIONS AUX PROVISIONS



> Dotation pour travaux Gros travaux = 159 000 €
dont 44 000 € pour Saint-Vaast et 115 000 € pour Portbail.

> Dotation pour pertes sur impayés clients = 24 047 €
dont 19 138 € pour Saint-Vaast et 4 909 € pour Portbail...

AUTRES CHARGES D'EXPLOITA°

	2016	2015	Évolution	
Redevance DSP pour St-Vaast	35 273 €	35 007 €	+266 €	+0,8%
Redevance DSP pour Portbail	7 559 €	7 502 €	+57 €	+0,8%
REDEVANCES DSP	42 832 €	42 508 €	+324 €	+0,8%
Créances clients perdues	385 €	4 158 €	-3 773 €	-90,7%
Autres charges diverses	484 €	4 €	+480 €	
CHARGES DE GESTION	43 700 €	46 670 €	-2 970 €	-6,4%

CHARGES FINANCIERES

	2016	2015	Evolution	
Intérêts des prêts St-Vaast	32 107 €	39 445 €	-7 338 €	-18,6%
Intérêts des prêts Portbail	7 341 €	2 554 €	+4 787 €	+187,4%
INTERETS SUR PRETS	39 447 €	41 999 €	-2 552 €	-6,1%

IMPÔT SOCIÉTÉ



> CICE imputable sur IS en 2016 = 11 352 €

> Remboursement attendu = 5 687 €

SYNTHÈSE DES CHARGES

	2016	2015	Évolution	
Charges de fonctionnement	812 878 €	239 689 €	+239,1%	
Impôts et taxes	102 900 €	150 466 €	-31,6%	
Charges de personnel	386 012 €	381 876 €	+1,1%	
Dotations aux amortissements	130 294 €	114 388 €	+13,9%	
Dotations aux provisions	183 047 €	115 526 €	+58,4%	
Autres charges d'exploitation	43 700 €	46 670 €	-6,4%	
Charges financières	39 447 €	41 999 €	-6,1%	
Charges exceptionnelles	944 €	1 150 €	-17,9%	
Impôt société	5 665 €	1 127 €	+402,7%	
Total	1 704 887 €	1 092 891 €	+56%	

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ

	2016	2015	Évolution	
Chiffre d'affaires	1 865 210 €	1 930 677 €	-65 467 €	-3,4%
Ventes + Production réelle	1 865 210 €	1 937 232 €	-72 022 €	-3,7%
Marge globale	1 114 814 €	1 093 591 €	+21 223 €	+1,9%
Charges de fonctionnement	812 878 €	239 689 €	+573 189 €	+239,1%
Impôts et taxes	102 900 €	150 466 €	-47 566 €	-31,6%
Charges de personnel	386 012 €	381 876 €	+4 136 €	+1,1%
Dotations aux amortissements	130 294 €	114 388 €	+15 906 €	+13,9%
Dotations aux provisions	183 047 €	115 526 €	+67 521 €	+58,4%
Résultat d'exploitation	62 029 €	55 794 €	+6 235 €	+11,2%
Résultat financier	-34 121 €	-38 026 €	+3 905 €	+10,3%
Résultat courant	27 908 €	17 768 €	+10 140 €	+57,1%
Résultat exceptionnel	439 €	233 €	+206 €	+88,4%
Impôt société	5 665 €	1 127 €	+4 538 €	+402,7%
Résultat de l'exercice	22 682 €	16 875 €	+5 807 €	+34,4%

COMPTE DE RESULTAT 2016 de la SPL Saint Vaast la Hougue

Euro	De janv 2016 À déc 2016	% CA	De janv 2015 À déc 2015	% CA	Variation Euros 2015/2016
Chiffre d'affaires HT	1 700 564,26	100	1 811 603,83	100	- 111 039,57
Vente de marchandises	849 953,19	49,98	942 320,87	52,02	- 92 367,68
Coût d'achat des marchandises vendues	- 748 132,61	43,99	841 589,02	46,46	- 93 456,41
Marge commerciale	101 820,58	11,98	100 731,85	10,69	1 088,73
Production vendue	850 611,07	50,02	869 282,96	47,98	- 18 671
Production stockée					
Production immobilisée					
Production de l'exercice	850 611,07	50,02	869 282,96	47,98	- 18 671,89
Consommation de l'exercice	- 301 838,27	11,75	189 720,47	10,47	112 117,80
Valeur ajoutée	650 593,38	38,26	780 294,34	43,07	- 129 700,96
Subventions d'exploitation					
Impôts, taxes et versements assimilés	93 623,60	5,51	141 525,40	7,81	- 47 901,80
Charges de personnel	309 338,56	18,19	318 101,34	17,56	- 8 762,78
Excédent brut d'exploitation	247 631,22	14,56	320 667,60	17,70	- 73 036,38
Reprise sur provisions et transferts	134 744,63	7,92	5 331,00	0,29	129 413,63
Autres produits	236,21	0,01	241,35	0,01	- 5,14
Dotations aux amortissement et provisions	- 165 570,88	9,74	218 744,52	12,07	- 53 173,64
Autres charges	- 36 067,13	2,12	39 165,05	2,16	- 3 097,92
Résultat d'exploitation	180 974,05	10,64	68 330,38	3,77	112 643,57
Produits financiers	4 731,67	0,28	3 335,48	0,18	1 396,19
Charges financières	32 106,54	1,89	39 445,41	2,18	- 7 338,87
Résultat courant avant impôts	153 599,18	9,03	32 220,45	1,78	121 378,73
Produits exceptionnels	1 383,40	0,08	1 383,40	0,08	
Charges exceptionnelles	944,02	0,06	150,00	0,01	794,02
Résultats exceptionnels	439,38	0,03	1 233,40	0,07	- 794,02
Participation des salariés					
Impôts sur les bénéfices	48 433,00	2,85	6 596,00	0,36	41 837,00
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	105 605,56 Bénéfice	6,21	26 857,85 Bénéfice	1,48	78 747,71

Conseil portuaire des ports de Saint-Vaast-la-Hougue et Tatihou



Compte de résultat prévisionnel 2017 de la SPL Saint Vaast la Hougue

Euro	De janv 2017 À déc 2017	% CA	De janv 2016 À déc 2016	De janv 2015 À déc 2015
Chiffre d'affaires HT	1 705 200	100	1 700 564,26	1 811 603,83
Vente de marchandises	1 705 200	100	849 953,19	942 320,87
Coût d'achat des marchandises vendues	751 370	44	- 748 132,61	841 589,02
Marge commerciale	953 830	56	101 820,58	100 731,85
Production vendue			850 611,07	869 282,96
Production stockée				
Charges externes	225 348	13		
Production de l'exercice	225 348	13	850 611,07	869 282,96
Consommation de l'exercice			- 301 838,27	189 720,47
Valeur ajoutée	728 482	43	650 593,38	780 294,34
Subventions d'exploitation				
Impôts, taxes et versements assimilés	96 100	6	93 623,60	141 525,40
Charges de personnel	311 529	18	309 338,56	318 101,34
Excédent brut d'exploitation	320 853	19	247 631,22	320 667,60
Reprise sur provisions et transferts	11 200	8	134 744,63	5 331,00
Autres produits			236,21	241,35
Dotations aux amortissement et provisions	108 296+54 000	9	- 165 570,88	218 744,52
Autres charges	36 000	2	- 36 067,13	39 165,05
Résultat d'exploitation	133 757	8	180 974,05	68 330,38
Produits financiers	5 000		4 731,67	3 335,48
Charges financières	26 365	2	32 106,54	39 445,41
Résultat financier	- 21 365	1		
Résultat courant avant impôts	112 392	7	153 599,18	32 220,45
Produits exceptionnels	1 161	0	1 383,40	1 383,40
Charges exceptionnelles			944,02	150,00
Résultats exceptionnels	1 161	0	439,38	1 233,40
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices			48 433,00	6 596,00
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	113 553 Bénéfice	7	105 605,56 Bénéfice	26 857,85 Bénéfice

Conseil portuaire des ports de Saint-Vaast-la-Hougue et Tatihou



TRAVAUX

DOMAINE TECHNIQUE

Travaux dans le périmètre de la concession réalisés en 2016

- réfection des joints du quai Tourville **58 000 € H.T**
- travaux cale James Philippe **14 500 € H.T**

Travaux finalisés début 2017

- changement des pontons F et K, montant final : **333 336 € H.T**



LA MANCHE
COMUE DÉPARTEMENTALE

TRAVAUX

DOMAINE TECHNIQUE

Travaux dans le périmètre de la concession prévus en 2017

- changement des pontons G, H, I et J (METALU) : **651 475 € H.T**
- réfection peinture des pieux (SORESPI) 132 000€ HT sur 3 ans
2017 : **66 000 € H.T**
- travaux d'entretien des ouvrages (quais, jetées...) : maxi **50 000 € H.T**

Travaux dans le périmètre de la concession prévus en 2018

- maintien des profondeurs (consultation fin 2017)
 - > finalisation du dossier d'autorisation en cours
 - > enquête publique 3^{ème} trimestre 2017

Le concessionnaire est invité à présenter ces différents travaux.

LA MANCHE
COMUE DÉPARTEMENTALE

TRAVAUX

Entretien des ouvrages du port :

- Grande jetée (affouillement en pied et rejointoiement partiel) ;
- Partie haute du parement du brise lame du port de plaisance.



LA MANCHE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

PORT DE SAINT VAAST LA HOUGUE

Remplacement prochain des pannes G, H, I et J

- Entreprise METALU : fin d'année 2017 (651 475 € H.T).



CHE
MENTAL

PLAN DE RECEPTION ET TRAITEMENT DES DECHETS D'EXPLOITATION ET DES RESIDUS DE CARGAISON DES NAVIRES

Réception et traitement des déchets

L'année 2016 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

Un tableau récapitulatif, concernant les différentes quantités, sera inséré au compte-rendu de ce conseil portuaire.



27

PORT DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE



QUESTIONS DIVERSES

PORT DE TATIHO



Jeudi 2 juillet 2015

DOMAINE TECHNIQUE

Travaux effectués par l'équipe d'entretien de l'agence portuaire

- nettoyage mensuel de la cale de mise à l'eau ;
- peinture rambarde ;
- Reprise d'une défense « Delta »

PORT DE TATIHO



QUESTIONS DIVERSES